GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, pile sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux : 1 espèce ou épinette blanche	R (S)
2 épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
3 pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
4 pin rouge	R (Pr)
5 pin gris	R (Pg)
6 thuya (cèdre)	R (Th)
7 pruche	R (Pr)
8 mélèze	R (M)
(plantation)	P
Pessière : épinette et/ou thuya rouge occupent plus de 75% de la portée (cédraie)	
— — 1 thuya (cèdre)	F (Th)
— — 2 sapin	F (Sa)
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge	F (Pb)
— — 4 pin rouge	F (Pr)
— — 5 pin gris	F (Pg)
— — 6 épinette blanche	F (S)
— — (plantation épinette blanche)	(SP)
— — (plantation épinette de Norvège)	(SP)
— — (plantation épinette rouge)	(SP)
— — (plantation épinette noire)	(SP)
Sapinière : le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse	
— — 1 thuya (cèdre)	S (Th)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — 4 pin rouge	S (Pr)
— — 5 pin gris	S (Pg)
— — 6 mélèze	S (M)
— — 7 sapin de sapin baumier	S (Sb)
Pinède à pin blanc	
— — — avec pin rouge	P(Pr)
— — — où le pin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse	P(Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	P(Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(E)
— — — avec mélèze	P(M)
— — — avec pin gris	P(Pg)
— — — avec pruche	P(Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(S)
— — — (plantation)	P(P)
Pinède à pin rouge	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P(Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	P(Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(E)
— — — avec mélèze	P(M)
— — — avec pin blanc	P(Pb)
— — — avec pin gris	P(Pg)
— — — avec pruche	P(Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(S)
— — — (plantation)	P(P)
Pinède à pin gris	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P(Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	P(Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(E)
— — — avec mélèze	P(M)
— — — avec pin blanc	P(Pb)
— — — avec pin rouge	P(Pr)
— — — avec pruche	P(Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(S)
— — — (plantation)	P(P)
Cédrière : le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse	C (Th)
— — 1 épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — 2 mélèze	C (M)
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — 4 pin rouge	C (Pr)
— — 5 pin gris	C (Pg)
— — 6 pruche	C (Pr)
— — 7 sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C(Th)
Pruchière : la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse	Pr (Pr)
— — 1 thuya (cèdre)	Pr (Th)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — 3 mélèze	Pr(M)
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge	Pr(Pb)
— — 5 pin rouge	Pr(Pr)
— — 6 pin gris	Pr(Pg)
— — 7 sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	Pr(P)
Mélèzin : le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse	M (M)
— — 1 thuya (cèdre)	M (Th)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge	M(Pb)
— — 4 pin rouge	M(Pr)
— — 5 pin gris	M(Pg)
— — 6 sapin	M (S)
— — 7 sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — (plantation de mélèze européen)	M(Me)
— — (plantation de mélèze japonais)	M(Mj)
— — (plantation de mélèze brun)	M(Mb)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr
— — — — — avec sapin	F1 S
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb 1 (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb 1 E
— — — — avec pin blanc	Bb 1 (F)
— — — — avec pin rouge	Bb1Pr
— — — — avec pin gris	Bb1Pg
— — — — avec sapin	Bb1S
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin	Bb 1 (F)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec épinette noire ou rouge	Bj1E
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb
— — — — avec pin rouge	F1Pr
Peuplerais avec sapin	Pe S
— — — avec pin gris	Pe1Pg
— — — avec pin blanc	Pe1Pb
— — — avec pin rouge	Pe1Pr
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe1E
— — — avec mélèzes	Pe1M
Cédrières mélangées	C1 (F)
Pruchières mélangées	Pr1 (F)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1 (F)
— — sur station humide	M F1 (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	Fi
— d'essences tolérantes	Ft
— sur station humide	Fh
Bouleaux	Bp
Bouleaux : à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerais	Pe
Peuplier rouge	Pr
Érablières	Er
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er Bb
— à bouleaux jaunes	Er Bj
— à peuplier	Er Pe
— à feuillus d'essences intolérantes	Er Fi
— à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft
Plantation d'érable à sucre	Er0 S
— — d'érable rouge	Pr0 R
— — de peuplier	Pe0 Pe
— — de peuplier hybride	Ph0 Ph
— — de tilleul d'amérique	Ti0 Ti

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ds
Dénudé et semi-dénudé humide	Dh
Aulnaie	Au

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	E
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cl
Chablis partiel	ch
Chablis total	ct
Brûlis partiel	br
Brûlis total	bt

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche uniquement

⊖ 10-50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	o1
Brûlis	o2
Chablis total	o3
Chablis partiel	o4
Friches	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES		TIGES DE:
10 (ans)	—	0-20 ans
30	—	21-40
50	—	41-60
70	—	61-80
90	—	81-100
120	—	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
90-30	30-90
90-50	50-90
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inégienne: Plus d'1 dominance de fût tolérant, majorité des tiges entre 0 et 30 cms
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cms
Vieilleuse inégienne: Plus d'1 dominance de fût tolérant, majorité des tiges de 30 cms
Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 cms

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	0 à 2m	2 à 3m	3 à 4m	4 à 5m	5 à 7m	7m et +
A 80% —	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60% —	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40% —	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25% —	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	M
Forte	61 à 75 %	F
Abrupte	76 % et plus	T

Superficie entourée de pentes > 76%

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : CAUTHIER, PARENT & ASS. — SIGNATURE : Jonathan Parent

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : — SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1D1 (1) 50 m (2)
1 — définition
2 — classe de pente
3 — classe d'âge
4 — densité
5 — classe de hauteur
6 — classe de densité
7 — sous groupe d'essences
8 — groupement d'essences

R (1) 4 (R) (2)
1 — classe de pente
2 — classe d'âge
3 — année de l'origine
4 — densité
5 — classe de hauteur
6 — classe de densité
7 — type de couvert

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/87
Déclinaison magnétique : 16.° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	4
Unité de gestion	42-2
Unité d'aménagement	
Unité de sondage	5
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	03
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	
Bassin primaire	4008*
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	84900
Division de recensement	
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	4066*
Région écologique	12b

Municipalité régionale de comté : M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32 G 4	32 G 3	32 G 2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 B 13	32 B 14	32 B 15	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 B 12	32 B 11	32 B 10	

32 B/14 S.O.